



## Casse dans les parties communes

Par **saraccroche**, le **03/06/2009** à **15:29**

Bonjour,

Je me suis fait livrer un écran plasma a mon domicile en février dernier. En montant le colis, le livreur a cassé une fenêtre dans la cage d'escalier. J'ai donc pris le numéro de ce monsieur puis j'ai appelé l'agence qui est reponsable de la gérance de l'immeuble pour leur signaler la casse. Ils m'ont dit que j'étais reponsable et qu'ils m'enverraient la facture dès qu'ils auraient remplacé la vitre. J'ai donc fait une déclaration de sinistre auprès de mon assureur qui m'a répondu que je n'étais pas reponsable a partir du moment où les responsables du dommage étaient identifiables. J'ai transmis la lettre ainsi que les coordonnées du livreur a l'agence. Elle m'a répondu qu'elle ne voulait rien entendre, qu'il était hors de question qu'elle entre en contact avec les livreurs et que ce n'était pas de sa faute si mon assureur ne voulait pas me prendre en charge. Elle a imputé la somme sur mon quittancement. Comme je refuse de payer cette somme, elle m'indique aujourd'hui que je presente des arriérés de loyers et qu'elle va transmettre mon dossier a son service contentieux. De plus elle me facture toute lettre de relance.

Que dois je faire? Qui a raison? Qui est reponsable?L'agence a t elle le droit de rajouter la facture sur la quittance de loyer et me dire que j'ai des arriérés de loyer alors que j'ai toujours payé mon loyer en temps et en heure?

Merci de votre réponse.